

Chères collègues, chers collègues,

Nous souhaitons à la fois la bienvenue aux collègues nouvellement affectés dans notre académie et une excellente rentrée à toutes et tous.

Comme les années précédentes, nous avons la volonté de vous accompagner tout au long de l'année sur le terrain ainsi que par l'intermédiaire du site académique sur lequel vous retrouverez dans la rubrique "informations institutionnelles", un certain nombre d'aides, notamment nos fameuses "mallettes". Nous avons décidé pour plus de réactivité de substituer la traditionnelle lettre de rentrée que vous receviez en octobre par plusieurs courriers d'informations dont celui-ci est le premier.

Nous vous annonçons la nomination de Monsieur AUDEBERT Vincent qui prend la succession avec un peu d'anticipation de Jean-Pierre LEVISTRE dont le départ en retraite est prévu en janvier prochain.

Nous vous communiquons la répartition des circonscriptions d'inspection pour l'année 2012/2013

	Seine et Marne	Seine Saint Denis	Val de Marne
Myriam GAUJOUX	District 03 Maux	District 03 Drancy District 04 Aulnay sous Bois District 07 Bondy	District 04 Créteil District 05 Maisons-Alfort District 02 Champigny
Jean-Pierre LEVISTRE Vincent AUDEBERT	District 05 Lagny-sur-Marne District 07 Torcy	Districts 05 Bobigny District 06 Montreuil District 08 Gagny	District 01 Fontenay-sous Bois District 03 Saint-Maur
Alain POTHET	District 01 Chelles District 02 Mityry-Mory	District 01 Saint-Denis District 02 Aubervilliers	District 06 Vitry-sur-Seine District 07 Le Kremlin-Bicêtre District 08 Chevilly-Larue District 09 Choisy-le-Roi
Michelle RONDEAU-REVELLE	District 04 Roissy-en-Brie District 06 Coulommiers District 08 Melun District 09-Provins District 10 Brie Sénart District 11 Montereau Fault Yonne District 12 Fontainebleau		District 10 Limeil-Brévannes

- Vous trouverez ci-jointe l'ensemble des pièces que nous souhaiterions consulter lors de l'inspection.
- Les axes prioritaires des observations en cours d'inspection correspondent aux dix compétences du Référentiel paru au décret du 12 mai 2010 ([encart du B.O. n°29 du 22 juillet 2010](#)) :

Ce texte constitue notre référence d'évaluation et doit vous permettre de percevoir dans quel esprit nous souhaitons travailler avec vous. Il doit être complété par les instructions pédagogiques des programmes en vigueur.

L'inventaire des dix compétences ne doit pas effrayer. Il a pour objet d'expliciter le cadre dans lequel se font nos observations, ceci afin de vous aider à toujours mieux former les élèves qui vous sont confiés et à leur donner le goût des sciences expérimentales.

L'Inspection Pédagogique Régionale des S.V.T. vous adresse tous ses vœux de réussite pour cette nouvelle année scolaire et tient à vous assurer qu'elle s'efforcera d'être à votre écoute pour répondre au mieux à vos

préoccupations. Au-delà des visites que nous effectuerons dans les établissements, vous pourrez, comme par le passé, nous contacter au rectorat.

Vincent.audebert@ac-creteil.fr
myriam.gaujoux@ac-creteil.fr
jean-pierre.levistre@ac-creteil.fr
alain.pothet@ac-creteil.fr
michelle.rondeau@ac-creteil.fr